



Faculté Droit
& Criminologie

L'épuisement en ligne du droit d'auteur aux USA et en UE : vers un marché d'occasion des produits numériques?

Julien Cabay

Aspirant au FNRS

Unité de droit économique

Centre de droit privé de l'ULB

- Marché d'occasion monde physique





- Marché d'occasion monde numérique ?



Monde physique

Droit de distribution



- UE : art. 4, § 1^{er} dir. 2001/29 (société de l'information)
 - « *Les Etats membres prévoient pour les auteurs le droit exclusif d'autoriser ou d'interdire toute forme de distribution au public, par la vente ou autrement, de l'original de leurs œuvres ou de copies de celles-ci.* »
 - art. 4, § 1^{er}, c) dir. 2009/24 (programmes ordi)
- USA : 17 USC § 106(3)
 - « (...) *the owner of copyright under this title has the exclusive rights to do and to authorize any of the following : (...) to distribute copies or phonorecords of the copyrighted work to the public by sale or other transfer of ownership (...)* »
 - 17 USC § 602(a) (droit d'importation)

Monde physique

Épuisement/*first sale doctrine*

- UE : art. 4, § 2 dir. 2009/24
 - « *La première vente d'une copie d'un programme d'ordinateur dans la Communauté par le titulaire du droit ou avec son consentement épuise le droit de distribution de cette copie dans la Communauté (...)* »
 - 4, § 2 dir. 2001/29
- USA : 17 USC § 109(a)
 - « (...) *the owner of a particular copy or phonorecord lawfully made under this title, or any person authorized by such owner, is entitled, without the authority of the copyright owner, to sell or otherwise dispose of the possession of that copy or phonorecord. (...)* »

Monde physique -> Monde numérique

- *Quid ?*
- Arguments c/ transposition par analogie
 - 1) Juridique
 - A) Principe
 - B) Modalités
 - 2) Économique



Monde numérique

1) Juridique ; A) Principe



- Int'l
 - Transmission numérique : art. 8 (droit de mise à disposition) Traité OMPI
 - Pas d'épuisement
 - Poss. qualif. distribution (mais pas épuisement)
 - Déclaration commune art. 6 (distribution) et 7 (location) Traité OMPI : *objets tangibles*

Monde numérique

1) Juridique ; A) Principe

- UE
 - Dir. 2001/29 (Société de l'information)
 - Art. 3 : droit de mise à disposition
 - § 3 : pas d'épuisement
 - Consid. 28 : distribution *bien matériel*
 - Consid. 29 : pas épuisement *services* ; uniquement *support physique*
 - Dir. 2009/24 (programmes ordi) : néant



Monde numérique

1) Juridique ; A) Principe



- USA
 - Droit de distribution
 - Transmission numérique : *London-Sire Records v. Doe 1* (D. Mass. 2008)
 - // art. 8 Traité OMPI si pas épuisement
 - DMCA Section 104 Report (2001)
 - A) Téléchargement + fixation support tangible => *first sale doctrine*
 - B) Téléchargement + pas fixation support tangible => pas *first sale doctrine*

Monde numérique

1) Juridique ; B) Modalités



- Droit de reproduction
 - Transmission numérique = copie
 - Épuisement limite slmt droit de distribution
- Licence v. vente
 - Épuisement slmt si vente
 - Solutions ≠
 - USA : *Vernor v. Autodesk* (9th Cir. 2010)
 - UE : *UsedSoft c. Oracle* (CJUE 2012)

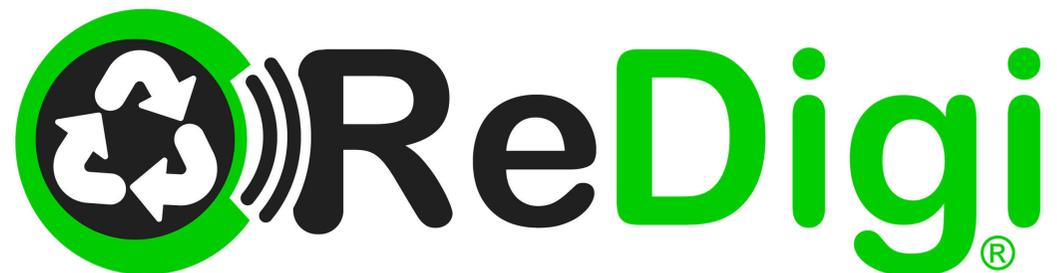
Monde numérique

2) Economique



- ≠ physique/numérique
 - Non dégradation information numérique
 - Rapidité et caractère transfrontière internet
- Économiquement :
 - Biens numériques neufs/d'occasion parfaitement substituables
 - Concurrence directe marché primaire auteur

- *Capitol Records v. ReDigi* (SDNY 2013)
 - Fonctionnement technique
 - Fichiers iTunes utilisateur
 - « Upload » fichiers éligibles dans le « cloud »
 - « Forward and delete »
 - Utilisateur : accès fichiers jsq revente
 - Revente : transfert accès fichiers à acheteur
 - Voy. http://www.youtube.com/watch?v=q_upZqqg89s





- *Capitol Records v. ReDigi* (SDNY 2013)
 - 1) Reproduction non autorisée
 - 2) *First sale doctrine* rejetée



- 1) Reproduction non autorisée
 - Upload = reproduction
 - *« (...) the fact that a file has moved from one material object – the user's computer – to another – the ReDigi server – means that a reproduction has occurred. (...) It is beside the point that the original phonorecord no longer exists. It matters only that a new phonorecord has been created »*
 - *Fair use* rejeté



- 2) *First sale doctrine* rejetée
 - Droit de distribution
 - Reproduction non autorisée
 - Pas « lawfully made »
 - Pas copie initialement distribuée

- CJUE, 3 juillet 2012, *UsedSoft c. Oracle International*

– Faits

- Oracle : offre téléchargement + licence
- UsedSoft : revente licence « d'occasion »
- Utilisateur licence « d'occasion » : téléchargement

usedSoft®



- CJUE, 3 juillet 2012, *UsedSoft c. Oracle International*
 - 1) Droit de distribution
 - 2) Epuisement
 - 3) Applications
 - A) Téléchargement + fixation support tangible
 - B) Transfert licence + téléchargement

- 1) Droit de distribution
 - Dir. 2009/24
 - pas droit de mise à dispo (>< dir. 2001/29)
 - *lex specialis*
 - « *l'existence d'un transfert de propriété transforme l' 'acte de communication au public' (...) en un acte de distribution* » (§ 52)

- 2) Epuisement
 - Dir. 2009/24 : pas distinction copies matérielles/immatérielles
 - Dir. 2009/24 : *lex specialis*
 - Économiquement : vente support matériel = vente par téléchargement
 - 1^{ère} vente => rémunération appropriée
 - = sauvegarde objet spécifique droit d'auteur



- 3) Applications
 - A) Téléchargement + fixation support tangible
 - Épuisement support **ssi** acquéreur initial rend sa copie inutilisable
 - Mise en œuvre : mesures techniques de protection

- 3) Applications
 - B) Transfert licence + téléchargement
 - Téléchargement = reproduction
 - **MS** art. 5, § 1^{er} : exception de reproduction nécessaire par l'acquéreur légitime d'un programme d'ordi pour une utilisation conforme à sa destination
 - Épuisement **ssi** acquéreur initial rend sa copie inutilisable
 - Mise en œuvre : mesures techniques de protection
 - => **épuisement en ligne**

- Portée *UsedSoft* ?
- *ReDigi 2.0* ?
- Opportunité épuisement en ligne ?
- Articulation avec exception de copie privée ?
- J. Cabay, « L'épuisement en ligne du droit d'auteur – Pérégrinations le long des frontières américaines et européennes du droit de distribution », *A&M*, 2013, p. 303